

La minute Entrepôt

Pour accéder à la ressource : https://doranum.fr/depot-entrepots/la-minute-entrepot_10_13143_nebn-bd46/

Date de publication : 14/02/2017

Date de dernière mise à jour : 18/01/2023

Les entrepôts permettent :

- de déposer vos données de recherche, d'y accéder et de les réutiliser selon les principes FAIR,
- de les partager sur le **court et moyen terme** (5 à 10 ans),
- avec des chercheurs du même domaine, ou d'un autre domaine.

Il existe des milliers d'entrepôts de différentes catégories :

- **disciplinaires** (comme SEANOE dans le domaine des sciences marines),
- **institutionnels** (comme Cirad Dataverse),
- ou **pluridisciplinaires** (comme Dryad et Recherche Data Gouv).

Pour choisir le bon entrepôt, appuyez-vous sur les pratiques de votre communauté scientifique !

Certaines disciplines sont bien organisées pour la gestion des données, et proposent des entrepôts disciplinaires spécifiques. Vous pourrez ainsi vous appuyer sur un ensemble de bonnes pratiques et de standards bien définis, ce qui facilitera grandement la préparation, la documentation et le dépôt des données.

Si aucun entrepôt n'est recommandé par votre communauté, il est conseillé de déposer vos données dans l'entrepôt de votre institution, s'il existe, ou d'utiliser l'entrepôt national pluridisciplinaire Recherche Data Gouv.

Ce dernier permet à la communauté scientifique française, qui ne dispose pas d'un entrepôt disciplinaire reconnu, de déposer et d'ouvrir ses données de recherche.

Certains entrepôts répondent à des critères de qualité bien définis, et sont certifiés par des organismes dédiés. D'autres ne sont pas certifiés, mais sont largement reconnus par la communauté scientifique. Ils sont alors appelés « entrepôts de confiance ».

Déposer vos données dans un **entrepôt de recherche de confiance ou certifié**, vous permet en outre de mieux appliquer les principes FAIR !

Si aucun entrepôt n'est recommandé par votre communauté, vous pouvez identifier celui qui convient à vos besoins grâce aux **annuaires** dédiés comme re3data ou CatOPIDoR.

Pour cela, il faut définir les critères qui vous importent, par exemple :

- Le type de données accepté
- Le type d'identifiant pérenne attribué,
- La licence de partage appliquée,
- La gestion des versions... etc.

Le **choix de l'entrepôt** est une étape cruciale pour un partage optimal de vos données !

N'hésitez pas à prendre le temps d'y réfléchir et à vous faire accompagner si besoin.